

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020615 – AMR 34/057/02AU 282/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXECUTION EXTRAJUDICIAIRE PRÉSUMÉE / TORTURE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

GUATÉMALA Personne torturée et tuée : Craintes pour la sécurité : Manuel García de la Cruz (h), membre de la *Coordinadora Nacional de Viudas de Guatemala* (CONAVIGUA, Coordination nationale des veuves du Guatemala) Isabela García (f), son épouse, et les autres membres de la CONAVIGUA

Londres, le 13 septembre 2002

Amnesty International est préoccupée par la sécurité d'Isabela García et des autres membres de la *Coordinadora Nacional de Viudas de Guatemala* (CONAVIGUA, Coordination nationale des veuves du Guatemala), une organisation indigène guatémaltèque de défense des droits humains, qui résident dans la région de Chuchuca (Zacualpa, département d'El Quiché). En effet, l'époux d'Isabela García, Manuel García de la Cruz, a été torturé et tué le 6 septembre à proximité de cette communauté.

Dans la nuit du 6 septembre, Manuel García de la Cruz, habitant de la communauté de Chuchuca, dans les montagnes du nord-ouest du Guatemala, a quitté son domicile et a pris la direction de la ville de Joyabaj, où il voulait acheter du blé. Il n'est jamais revenu, et des membres de la communauté ont ensuite retrouvé son corps, qui portait des traces de torture. Il avait été décapité, et on lui avait tranché les oreilles, coupé le nez et arraché les yeux.

Membre actif de la CONAVIGUA, Manuel García participait à des programmes de formation et à d'autres activités en vue de contribuer au développement de sa communauté. Il avait pris part à toutes les exhumations et réinhumations auxquelles cette organisation avait procédé dans la région (voir le paragraphe « informations générales » ci-dessous), accompagnant les veuves au tribunal pour les aider à accomplir les démarches juridiques nécessaires. La CONAVIGUA considère que les actes de torture et le meurtre dont il a été victime sont liés aux activités qu'il menait en son sein en faveur de la réconciliation, de la paix et de la justice au Guatemala, et constituent un avertissement on ne peut plus clair à l'intention des membres de l'organisation qui résident dans la communauté et de leurs proches. La CONAVIGUA craint que des membres de patrouilles civiles de la région ayant servi d'auxiliaires à l'armée au cours du conflit civil qui a ravagé le pays pendant plus de trente ans ne cherchent à dissimuler les atrocités dont ils sont responsables et ne soient impliqués dans les actes de torture et l'exécution extrajudiciaire dont cet homme a été victime.

Des journalistes de télévision qui étaient venus couvrir la conférence de presse donnée le 11 septembre par la CONAVIGUA pour dénoncer le meurtre de Manuel García ont été attaqués par des inconnus qui leur ont dérobé leur équipement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La CONAVIGUA a été créée en 1988, avec pour mission d'œuvrer au respect des droits fondamentaux, notamment ceux des peuples indigènes du Guatemala, et plus particulièrement des femmes indigènes affectées par la guerre civile guatémaltèque, dont celles qui avaient perdu leur mari ou avaient été violées pendant le conflit. Fondée par un groupe de femmes indigènes dont les maris avaient « disparu » ou avaient été tués, cette organisation rassemble aujourd'hui des mères célibataires et abandonnées, des jeunes femmes ainsi que des hommes. Au nombre des objectifs actuellement inscrits dans son mandat figure « *l'opposition à la militarisation et à toutes les formes de racisme et de discrimination portant atteinte à l'identité, à la culture et à l'harmonie des communautés indigènes.* »

La CONAVIGUA consacre également une grande partie de son temps à exercer des pressions pour que des fouilles soient menées afin de mettre au jour les nombreuses fosses communes où ont été enterrées anonymement les victimes indigènes des massacres perpétrés par les forces armées guatémaltèques et les patrouilles civiles lors des opérations anti-insurrectionnelles qu'elles ont menées dans les campagnes. Selon les derniers chiffres communiqués par cette organisation, celle-ci a réussi à faire exhumer les restes de 365 personnes enterrées dans des cimetières clandestins situés dans 35 communautés des départements de Baja Verapaz, El Quiché, Chimaltenango, Sololá et d'Izabal, dont la population est essentiellement composée d'indigènes.

Depuis sa création, de nombreux membres de la CONAVIGUA ont été la cible de menaces et de tentatives d'intimidation en raison de leurs activités (voir l'AU 261/02, AMR 34/36/90UA et l'AU 246/61, AMR 34/34/91). Les locaux du siège de l'organisation, dans la ville de Guatemala, ont également été attaqués à plusieurs reprises. Ces derniers temps, les menaces et les tentatives d'intimidation visant les défenseurs des droits humains au Guatemala se sont multipliées, les patrouilles civiles ont refait leur apparition, et des experts médico-légaux impliqués dans des fouilles ont été pris pour cibles (voir l'AU 68/02, AMR 34/014/02 du

5 mars 2002 et l'AC/AU 68/02, AMR 34/025/02 du 13 mars 2002). Ces événements laissent à penser que les auteurs des massacres sont de plus en plus préoccupés par les programmes d'exhumation que soutiennent diverses organisations non gouvernementales guatémaltèques, dont la CONAVIGUA, et par les éléments de preuve que ceux-ci permettent de mettre au jour.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous vivement préoccupé par les actes de torture et l'homicide dont Manuel García de la Cruz a été victime, en soulignant qu'il s'agit d'un des cas de violation des droits humains les plus graves qui aient été signalés au Guatemala ces dernières années ;
- insistez sur le fait qu'il est indispensable que ce crime particulièrement odieux donne lieu à une enquête et que ses auteurs présumés soient déférés à la justice pour que la communauté internationale, et notamment le Groupe consultatif des principaux pays donateurs, puisse ajouter foi aux engagements pris par les autorités quant à la mise en œuvre des accords de paix guatémaltèques et à la restauration de l'État de droit dans le pays ;
- appelez les autorités à assurer la protection de tous les membres de la *Coordinadora Nacional de Viudas de Guatemala* (CONAVIGUA, Coordination nationale des veuves du Guatemala) qui mènent des activités légitimes en faveur du respect des droits humains, et notamment des membres de cette organisation qui résident dans les régions de Zacualpa et de Joyabaj, dans le département d'El Quiché ;
- exhortez le gouvernement à créer son propre programme d'exhumation, conformément aux recommandations de la Commission de la vérité mise en place en vertu des accords de paix, de façon à ce que toutes les victimes du conflit puissent être identifiées et restituées à leurs proches afin que ceux-ci puissent les enterrer dignement.

APPELS À :

Président de la République :

Lic. Alfonso Portillo Cabrera
Presidente de la República de Guatemala
6^a Avenida "A" 4-41, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Télégrammes : Presidente de la República de Guatemala,
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Fax : + 502 239 0090
Formule d'appel : Excelentísimo Sr. Presidente, / Monsieur
le Président de la République,

Vice-Président de la République :

Lic. Juan Francisco Reyes López
Vicepresidente de la República de Guatemala
6^a Avenida "A" 4-18, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Télégrammes : Vicepresidente de la República, Ciudad de
Guatemala, Guatemala
Fax : + 502 239 0090
Formule d'appel : Señor Vicepresidente, / Monsieur le
Vice-Président de la République,

Ministre de la Défense :

Gral. Robin Maclon Morán Muñoz
Ministro de Defensa Nacional
Ministerio de Defensa
Antigua Escuela Politécnica
Avenida Reforma 1-45, Zona 10
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Fax : + 502 360 9909

Formule d'appel : Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,**COPIES À :**

**Coordination nationale des veuves du
Guatemala :**

Coordinadora Nacional de Viudas de Guatemala
(CONAVIGUA)
8^a Avenida 2-29
Zona 1, Ciudad de Guatemala
Guatemala

Tél / Fax : + 502 253 7914 et + 502 232 5642

Journal :

Diario *El Periódico*
15 Ave. 24-51
Zona 13
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Tel/Fax : + 502 332 9761

Journal :

Diario *La Hora*
9a Calle "A" 1-56, Zona 1
Ciudad de Guatemala, Guatemala
Fax : + 502 251 7084 et + 502 253 7241

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Guatemala dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 25 OCTOBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL
FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org